



Règlement défi parcours CD 92

Après le défi jeunes et le défi adultes le département met en place pour les archers un défi parcours,

Il se tiendra sur une journée le 12 Juin, il y aura deux départs :
9 h30 et 14h 30

Il est organisé par le CD92 et Les Archers du Phénix de Chatenay Malabry qui nous accueillent sur leur terrain.

Il est ouvert à tous les archers des Hauts de Seine (à partir des minimales) qui ont au minimum leur flèche bleue et qui auront en amont fait leurs réglages de 5 mètres en 5 mètres (de 5 à 20 mètres, 20 mètres maximum au piquet blanc)

Les archers n'ayant jamais fait de parcours doivent le signaler à l'inscription, afin de constituer des pelotons avec un seul néophyte. Les pelotons seront donc constitués par le club des Archers du Phénix. Vous pouvez demander à être regroupés selon affinités (3 + un débutant, 2 maximum du même club)

Le parcours sera constitué de 18 cibles : 9 cibles campagne, 9 cibles 3D, tous les archers feront les 18 cibles.

Les frais d'inscription seront pris en charge par le CD92

La réalisation de ce défi ne pourra se faire que si les conditions sanitaires nous le permettent.